

Santé publique

Syndicats et Ordre au secours des patients victimes des centres low-cost

En redressement judiciaire depuis la fin 2014, plusieurs cliniques dentaires du réseau Dentexia en Ile-de-France et à Marseille ont fermé et l'une de celles implantées en Rhône-Alpes, à Lyon, a été fermée pour raisons sanitaires début février après la visite de l'ARS Rhône-Alpes (*lire ID n° 8*). Des patients en cours de traitement, qui le plus souvent ont déjà payé la totalité de leurs implants ou prothèses, trouvent donc portes closes et crient au scandale. Les plaintes se multiplient. Un « collectif contre Dentexia » (www.collectif-contre-dentexia.com) a vu le jour et rassemble près de mille patients. « Un grand nombre d'entre nous a payé d'avance jusqu'à l'intégralité des travaux dentaires, d'autres ont contracté des emprunts, le plus souvent au sein des cabinets concernés, et pour des sommes parfois importantes. Pourtant, nos soins, lorsqu'ils ont débuté, n'ont pas été terminés; ou alors sont-ils tout ou partie à refaire. Certains d'entre nous s'estiment en outre victimes de malfaçons, de surtraitement ou de mutilations », écrivent-ils dans une pétition à signer en ligne.

Face à ce qui s'apparente à une crise de santé publique, syndicats dentaires et Ordre, appuyé par l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire, en appellent à la ministre de la Santé, demandent la fermeture

de ces centres et veulent soutenir les patients victimes. « Il n'est plus possible de laisser les soins bucco-dentaires aux mains de financiers qui prônent une approche mercantile décomplexée et s'affranchissent des règles applicables à la profession de chirurgien-dentiste en matière de déontologie et de publicité notamment », indique l'Ordre dans une « Lettre ouverte » à Marisol Touraine, rendue publique le 18 février (*lire page 10*). « Il serait peut-être temps de mettre fin à cette mascarade une bonne fois pour toutes et retirer les agréments d'installation généreusement accordés ces dernières années (plus de 100 sur deux ans) pour ces centres dentaires qui ne remplissent en aucune façon leurs missions de santé publique, renchérit la FSDL. Les soins dentaires ne sont pas des « biens de consommation » et toute tentative consistant à détourner nos patients vers des « marchands » de prothèses ou d'implants à bas coût, qu'ils soient dans un centre ou dans un réseau type Santéclair conduit inévitablement aux mêmes dérives mercantiles inacceptables. » L'UJCD demande que cessent « les attermolements ministériels » et, dans une lettre, interpelle la ministre de la Santé sur les mesures qu'elle entend prendre « pour permettre la prise en charge de ces patients et mettre un terme aux dérives multiples de ces centres ». Sur la même lon-



gueur d'onde, la CNSD souhaite également « porter la parole des chirurgiens-dentistes libéraux auprès de ces victimes ». Le syndicat a désigné Philippe Balagna, ancien président de l'URPS Rhône-Alpes, comme leur interlocuteur, créant un adresse mail spécifique : contact-victimes-low-cost@cnsd.fr. Son rôle : soutenir les victimes des centres low-cost et les aider à obtenir justice. « Il s'appuiera sur leurs témoignages pour contraindre les pouvoirs publics à encadrer ces structures par des règles protégeant les droits des patients afin de garantir leur sécurité sanitaire, explique la CNSD. Son objectif : imposer aux centres de santé le même cadre déontologique que celui qui régit l'exercice libéral. »

● Espagne: la police enquête sur deux réseaux de cliniques dentaires low-cost

L'homme d'affaires uruguayen Ernesto Colman, propriétaire du réseau de cliniques dentaires Vitaldent en Espagne, a été arrêté pour fraude fiscale et extorsion de fonds le 16 février par la police espagnole, selon une dépêche AFP du même jour. Ce sont plusieurs cliniques du réseau, franchisées, qui ont porté plainte. Elles étaient obligées de verser à la maison mère, en argent liquide et au noir, 10 % de leur facturation. Une fausse comptabilité aurait également permis de dissimuler des millions d'euros dans divers paradis fiscaux. Selon le site internet de la société, Vitaldent compterait actuellement 350 centres, principalement en Espagne, et a traité depuis son ouverture, en 1991, plus de sept millions de patients. Ernesto Colman fait partie des plus grandes fortunes d'Espagne. Vitaldent réaliserait un chiffre d'affaires annuel de 500 millions d'euros. L'intervention de la police est survenue quelques jours après l'arrestation d'un autre homme d'affaires, Christopher Lopez, propriétaire d'une chaîne de neuf cliniques dentaires Funnydent. Les caisses de ce réseau seraient vides et plusieurs centaines de patients qui ont payé leur traitement à l'avance ne savent pas s'ils pourront récupérer leur argent et/ou terminer leurs soins.

